



solidarité



Chaque année, l'US Ivry (partenaire du Secours populaire depuis 2007) participe à l'opération des **Pères Noël Verts**. Cette action vise à collecter des jouets neufs pour les offrir aux enfants que ne peuvent pas profiter de Noël.

L'US Ivry essaye en association avec le Secours populaire de faire en sorte que Noël n'oublie personne.

Habituellement, lors d'un match de décembre à domicile, les Ivryens jouent en vert et ce match est l'occasion d'organiser avec les spectateurs présents la collecte de jouets neufs. La situation actuelle a obligé le club val-de-marnais à modifier son opération.

Ainsi, 2 projets ont été mis en place :

- **Collecte de jouets au siège du club** : les jouets récoltés seront offerts au Secours populaire.
- **Billetterie solidaire** (lien ci-dessous) : il suffit de se rendre sur la billetterie en ligne du club et de participer avec un minimum de 10 euros.

<https://www.hand-ivry.org/la-billetterie/>

Pour chaque don, le club offre en échange une place pour un match de son équipe fanion valable sur toute l'année 2021.

stages régionaux

ANNULATION

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les stages SR 2 féminin (prévu du 21 au 22 décembre) et SR 3 masculin (prévu du 28 au 30 décembre) sont malheureusement annulés.

sommaire

Solidarité

- Opération Père Noël Verts (US Ivry) p. 1

Excellence sportive

- annulation stages régionaux p. 1

Formation

- Officiels de table p. 2

commissions

- arbitrage
 - compte-rendu de la réunion plénière du 23/11/2020 p. 3

Informations administratives

- Fonds de solidarité – précisions sur le dispositif p. 5
- compte-rendu de réunion du bureau directeur
 - réunion du 30/11/2020 p. 7
- compte-rendu de réunion du comité territorial
 - réunion du 2/12/2020 p. 8
- guide concernant l'attestation d'honorabilité p. 16



FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
tél : 01 56 70 74 74

5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

facebook : [ligueIDFhandball](https://www.facebook.com/ligueIDFhandball)

twitter : [@IdFhandball](https://twitter.com/IdFhandball)



OBJECTIFS

- Définir le rôle du chronométreur et du secrétaire

PUBLIC VISÉ

- Dirigeant, entraîneur, bénévole (clubs nationaux et pré-nationaux ligue Île-de-France)

PRÉ-REQUIS

- Être licencié à la FFHandball
- Être âgé au minimum de 18 ans
- Suivre une équipe de jeunes et/ou seniors évoluant en championnat régional et/ou national

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître le rôle et les attentes de la fonction chronométreur-secrétaire
- Sensibiliser aux règles du jeu (carton vert, exclusion, arrêt du temps, ...)
- Manipuler et remplir une feuille de match électronique
- Suivre une rencontre à partir de la feuille de table électronique
- Avoir une posture de neutralité
- Communiquer avec les arbitres

COORDINATION / FORMATEURS

- Coordonateur : Max Journo
- Formateurs : Odile Crombez & Max Journo

ÉVALUATION

- Satisfaire au test écrit

VOLUME HORAIRE

- 3 heures

TARIF

- Frais pédagogiques bénévoles mutualisés



DATES

sam 9 janvier 2021
sam. 16 janvier 2021
sam. 23 janvier 2021



LIEU

Maison du Handball,
1 rue Daniel-Costantini
94000 Créteil



INSCRIPTION

Via formulaire en ligne :
<https://bit.ly/3d9cYVP>
Date limite :
dès que chaque session est complète



RENSEIGNEMENTS

Pédagogique : Max Journo,
journomax@orange.fr
Administratif : Myriam Bertolotti,
5800000.mbertolotti@ffhandball.net

compte-rendu de la réunion plénière du 23 novembre 2020 en visio-conférence

COMMISSION
ARBITRAGE
TERRITOIRE
ÎLE DE FRANCE



Présent.e.s : Alain Desplaces, Jean-Philippe Mennesson, Jean-Marie Lassalle, Sylvie Borrotti, Yaël Marc, Pauline Soulet, Ghyslaine Denis, Marc de Sousa, Bruno Gehan, Sébastien Renard, Cédric Testa, Farid Medjoub, Olivier Buy, Stéphane Gathercole, Christophe Mercier, Benoît Fabregat, Rafik Heddid (CTF), Michael Abreu (75, représentant Damien Parmentier empêché), Dominique Rivière (77), Rachid Missaoua (78), Patrice Chabrerie (91), Aïssame Mili (92), Audrey Bouhassane (93), Mario Dos Santos (94, représentant Roger Darthout empêché), Pascal Guille (95)

Invité.e.s : Max Journo (Pdt COC IDF), Christian Pastor (93), Mathieu Strazel (93)

Excusé.e.s : Séverine Bouhours, Lahila Prime, Djamel Ouabrache, Jérôme Velant

Absents : Jean-Michel Sacile, Franck Charpentier

ORDRE DU JOUR

- iHand
- Événementiel
- Bilan des JA et JAJ qualifiés / État des lieux
- Confinement et condition physique
- Plan de féminisation
- Colloque des chargés de mission
- Agenda des formations
- Calendrier prévisionnel de la COC
- Tour de table des bassins
- Finances
- Fonctionnement interne CTA
- UNSS et USEP
- Délégué officiel
- Accompagnateurs

IHAND

> Les différentes demandes d'accès à lhand (lecture des suivis, liste des matchs, désignations...) ont été prises en compte pour la plupart. Il est précisé que l'accès n'est pas immédiat, l'opération nécessite un petit délai d'attente.

Toute demande supplémentaire d'accès doit être formulée auprès de Alain Desplaces. Les « experts » ont de fait un accès aux suivis et aux matches

➔ A. Desplaces / J.-M. Lassalle

ÉVÈNEMENTIEL

> **Journées de l'arbitrage** : 2 jeunes binômes – Djayou – Mandande (fém.) & Biletic – Pernon (masc.) – ont été proposés. L'évènement (remise du maillot La Poste entre autres) n'aura pas la forme habituelle en raison de la pandémie. Organiser une séance photo pour marquer l'évènement (photomontage ?)

> **Tournois** : En raison des mesures sanitaires, peu d'infos quant à leur organisation.

Plus de visibilité en janvier. Attente d'infos de la DTN quant au maintien des IP (autre forme ? Par zones ?)

➔ R. Heddid / J.-M. Lassalle

BILAN DES JA ET JAJ QUALIFIÉS / ÉTAT DES LIEUX

> Pour info il a été constaté une perte de 15 à 20 % des licences. Période difficile pour recenser au réel.

JA T1 et T2 : 95 % ont participé à la visio conférence de rentrée et aux tests écrits

Quelques « bugs » non actifs ou non validés :

- Maxence Bourlito : école de gendarmerie => en suspens
- Antoine Deslandes : études en GB => en suspens
- Sony Posvite : non licencié => rechercher la raison de l'absence

➔ J.-P. Mennesson

> JAT3 : Difficultés de lisibilité entre les validés, pas qualifiés, non actifs. De plus, un nombre d'appellations trop important (conséquence de la conservation des anciens libellés dans la base de données)

Un gros travail d'uniformisation des appellations est à mettre en œuvre en collaboration avec les bassins (extraction des T3 et envoi aux bassins pour confirmation)

➔ P. Chabrerie (JAT3) & B. Fabregat (JAT3)

> Cas de JAT3 ayant muté en IDF : Difficultés à les rendre actifs
Dresser la liste de ces JAT3 et formuler une demande d'activation auprès des ligues d'origine

➔ A. Desplaces

> JAJ : Contact permanent avec les effectifs (via visio)

Convocation à une réu en visio pour ceux qui ne se sont pas encore manifestés. Si l'absence persiste, remise à dispo du bassin

➔ C. Mercier

> Difficulté à mettre en place les tests écrits

Se rapprocher de la cellule formation

➔ C. Testa / R. Heddid

> Tendre vers un effectif précis des JA et JAJ validés et qualifiés

Sont chargés de la validation sur Gesthand : M. De Sousa pour les JA / C. Mercier pour les JAJ

Point à date lors de la prochaine CTA restreinte

➔ M. De Sousa / C. Mercier / + Les bassins

CONFINEMENT ET CONDITION PHYSIQUE

> Au vu de la situation sanitaire liée à la pandémie, il est difficile d'organiser des tests physiques sous la forme habituelle

Afin de motiver à entretenir la condition physique et créer l'émulation, plusieurs hypothèses :

- une fiche pratique adressée aux JA ?
- organiser un challenge en visio ?
- utiliser une application ?

Dans un 1^{er} temps, envoyer aux JA la fiche proposée par Stéphane Gathercole ?

Dans un 2^e temps, organiser un webinaire autour d'une séance physique ?

Étudier l'accès à l'application *Decathlon coach* proposée par P. Soulet ?

➔ pôle adultes & pôle jeunes / Conseil : D. Rivière / P. Soulet

PLAN DE FÉMINISATION

> Pauline Soulet, responsable CTA de la féminisation, présente le projet axé autour de 3 axes : Sensibiliser-Fidéliser-Faire progresser.

Effectifs JAT1 et 2 : 26 / Effectifs JAJ T1 et 2 : 12 1 binôme mixte JAT1 / Pas d'effectifs connus des JA et JAJ T3
Se rapprocher des bassins pour les connaître
Étudier la faisabilité en fonction de divers critères : lieu géographique, compétences, expériences communes...

➔ P. Soulet

> Un binôme ciblé à potentiel : Djayou – Mandande
2 binômes, si elles sont constituées, susceptibles d'être en T1 : Lemaître-Momet et Folliot-Thomas

➔ CTA restreinte

> 1^{er} objectif ciblé : journée internationale du sport au féminin le 24/01/2021

Proposer une initiative lors de cette journée : sous quelle forme ? (interview, clips vidéo, tournoi, ...)

➔ P. Soulet

> Plusieurs clubs se sont inscrits à l'initiative « hand pour elles »
Recenser les clubs pour engager une collaboration

➔ P. Soulet

COLLOQUE DES CHARGÉS DE MISSION

> Points abordés :

- Intervention technique (P. Landuré, ex-« lecture » auprès de l'IHF) pour commenter les nouvelles tendances en arbitrage
- Modalités de détection des JA à potentiel
- Formation des JA et JAJ au sein des territoires
- Évocation d'aménagement de certaines règles (jeu passif, engagement rapide, SD, arbitrage à 3...)

Un séminaire est prévu en janvier pour préparer les regroupements (ex : IP)

➔ R. Heddid

AGENDA DES FORMATIONS – FORMATION CONTINUE

> OTM

Lors de la dernière session de formation d'OTM, 60 candidats tous reçus (27 clubs représentés)

Pour la prochaine session, proposition de 4 séances les samedis de janvier (9, 16, 23, 30) à la ligue.

Au vu de la situation sanitaire, mettre en œuvre une formation à distance et clôturer par des tests écrits en présentiel.

Répertorier les pb relevés par les OTM (ex : rajouter un joueur, correction erreurs, ...) pour réaliser un mémento

Prévoir d'ajouter sur la FdMe, l'accompagnateur formant l'OTM

➔ M. Journo & A. Desplaces

> Formation continue JA

Thème abordé : l'arbitre de but

A. Desplaces envoie à C.Testa des documents pédagogiques à réviser. Prévoir d'aborder également l'arbitre en solo

La fiche d'évaluation des JA et JAJ T3 demande à être uniformisée

Une réunion de travail va être programmée pour une harmonisation des documents

➔ C. Testa & R. Heddid + Les bassins

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA COC

> Une réunion de travail est programmée le 25/11 à l'issue des annonces du gouvernement en matière de mesures sanitaires. Ce que semble être le scénario :

- Reprise des compétitions jeunes à la mi-décembre
- Reprise des compétitions adultes à la mi-janvier

Dans l'hypothèse où les catégories jeunes peuvent reprendre, et dans celle où des tournois s'organiseraient, prévoir regroupement JAJ ?

➔ B. Fabregat & C. Mercier

TOUR DE TABLE DES BASSINS

> 92 : Le bassin s'interroge sur la démarche à entreprendre pour motiver les jeunes filles à l'arbitrage

Sous plusieurs formes : tutorat, accompagnement, valorisation, regroupement sur un tournoi... Se rapprocher de la cellule féminisation qui peut apporter son aide

➔ Le bassin 92 + P. Soulet

> 93 : Le bassin se reconstruit peu à peu grâce au travail de 2 anciens membres et l'intégration de nouveaux bénévoles issus de l'arbitrage francilien.

La CTA est au service du 93

➔ A. Desplaces, C. Mercier & C. Testa

FINANCES

> **Frais de déplacement des JAJ** : Il a été signalé que le club du Paris St-Germain refuse de régler les frais km des JAJ venant avec leurs parents car les véhicules ne sont pas aux noms des jeunes arbitres...

Restreindre les critères de désignations aux JAJ parisiens ou JAJ ayant le permis de conduire et un véhicule à leur nom ou, à défaut, JA en sachant que cela augmente les difficultés à couvrir les rencontres.

➔ C. Mercier & B. Fabregat

FONCTIONNEMENT INTERNE CTA

> **Fonctionnement de la CTA restreinte** et plus précisément le conseil de promo qui manque d'efficacité de par les nombreuses interventions des uns et des autres.

A. Desplaces souligne qu'une confiance totale est portée envers les responsables de groupes, la CTA restreinte est un organe décisionnel qui fondera son jugement à partir des éléments fournis par les responsables

Les responsables présentent un dossier « ficelé » et argumenté (à partir de critères clairs) et formulent des propositions de liste

> **Outil visio** : Pour les visio conférences et documents partagés, un nouvel outil est à disposition de la CTA, Microsoft Teams.

Proposition d'une formation à l'utilisation de l'outil. La prochaine réunion CTA se fera via l'outil « Teams »

> **Usage des boîtes mail dédiées** : Il est précisé que la boîte mail 580000.cta@ffhandball.net est réservée aux échanges entre les organismes extérieurs (clubs, comités, CNA...)

C'est pourquoi il est demandé d'utiliser les boîtes mail dédiées (en interne) en l'occurrence : J.-M. Lassalle, M. De Sousa, B. Gehan, P. Chabrierie, C. Mercier, B. Fabregat sont habilités à créer leur signature dans leur domaine de compétences

Il est demandé d'utiliser les boîtes mail dédiées (en interne) en l'occurrence :

Coordo : a.desplaces@handball-idf.com

Dvpt et formation: r.heddid@handball-idf.com / c.testa@ffhandball.net

JA (De Sousa, Gehan, Chabrierie): CTA-ja@handball-idf.com

JAJ (Mercier, Fabregat) : pole-jaj-idf@handball-idf.com

UNSS & USEP

> F. Medjoub, représentant la FFSU IDF, informe qu'une convention entre la ligue IDF et la ligue USEP est en cours d'élaboration, comprenant un volet arbitrage.

Les bassins soulignent la constante collaboration avec les instances UNSS avec plus ou moins d'implication. Ils sont très sollicités mais pas forcément de la manière souhaitée (pas uniquement cantonnés à des désignations)

Prise de contact avec les directeurs régionaux et départementaux UNSS et exposé des partenariats possibles

➔ F. Medjoub

DÉLÉGUÉ OFFICIEL

> Le délégué est désigné par la COC, sa fonction, différente de celle d'un JDN, nécessite d'être clarifiée et formalisée.

Il est noté que les JA, JAT, JDN sont de fait, par leur qualité de juge qualifié, éligibles à la fonction.

Les membres de la COC et de la discipline sont également éligibles mais devraient participer à une réunion de mise à niveau des connaissances.

Élaboration d'un mémento réglementaire

Mise en place d'une formation de délégué Officiel

➔ A. Desplaces

La désignation se fera à partir d'une liste « homologuée » de délégués

➔ A. Desplaces

ACCOMPAGNATEURS

> Difficulté à désigner des accompagnateurs sur les rencontres arbitrées par les JAJ

Afin de garantir la sécurité des rencontres et des JAJ, à l'exemple de la ligue Grand Est, il est proposé de soumettre un texte réglementaire qui prévoirait de désigner un accompagnateur du club recevant pour encadrer les JAJ. Se rapprocher du Grand Est pour connaître la teneur du texte.

➔ A. Desplaces & R. Heddid

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 23:40.

Date de prochaine réunion : à déterminer

Alain Desplaces
Président de la CTA



fonds de solidarité

Précisions sur le dispositif

1.1. Quelles sont les associations éligibles ?

Pour rappel, le gouvernement a prolongé et renforcé le dispositif de fonds de solidarité – déjà mis en place lors du premier confinement –, auquel sont éligibles les associations sportives ayant :

- soit fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public intervenue entre le 25 septembre 2020 et le 31 décembre 2020 ;
- ou subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % au cours de la période mensuelle entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020.

1.2. Comment et auprès de qui faire sa demande ?

Chaque association sportive ainsi éligible devra remplir le formulaire du fonds de solidarité dédié à chaque mois d'octobre, novembre ou décembre 2020, disponible dans l'espace particulier d'impots.gouv.fr, en renseignant les éléments suivants : SIREN, SIRET, RIB, le chiffre d'affaires du mois concerné et celui du mois de référence, déclarations, déclaration sur l'honneur.

Pour plus d'informations sur les conditions à remplir, le montant maximal de l'aide et les délais pour déposer sa demande, nous vous prions de vous reporter au tableau explicatif rédigé par les services fédéraux ci-dessous .

1.3. Comment calculer le CA pour une association sportive ?

Le chiffre d'affaires dit « associatif » des associations sportives inclut le total des ressources de l'association, auxquelles on soustrait les dons des personnes morales de droit privé (mécénat donnant droit à une réduction fiscale) et le total des subventions (d'exploitation, d'équipement et d'équilibre).

CA « associatif » = Total des ressources – Dons – Subventions

L'association sportive dispose de plusieurs options pour déterminer le CA dit « associatif » de référence que vous pouvez retenir pour calculer votre perte de CA :

- le CA réalisé lors de la même période 2019 que celle au titre de laquelle vous demandez à bénéficier du fonds (ex. : octobre 2019 pour les pertes d'octobre 2020) ;
- ou le CA mensuel moyen 2019 ;
- ou, si votre association sportive a été créée entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 janvier 2020, le CA mensuel moyen entre la date de création et le 29 février 2020 ;
- ou, si votre association sportive a été créée en février 2020, le CA réalisé en février 2020 et ramené sur un mois ;
- ou, si votre association sportive a été créée après le 1^{er} mars 2020, le CA réalisé entre le 1^{er} juillet 2020 (ou la date de création de l'entreprise) et le 30 septembre 2020 ramené sur un mois.

Exemple :

Pour déclarer la perte de CA d'octobre et/ou novembre, il vous faut faire deux demandes distinctes (remplir formulaire d'octobre puis de novembre) :

• Pour octobre, voici une hypothèse de calcul de la perte de CA :
5 000 € (CA mensuel moyen d'un CA annuel 2019 de 60 000 €)
– 10 000 € (montant approximatif des cotisations encaissées par le club en octobre) = 0 € de perte de CA

• Pour novembre, voici une hypothèse de calcul de la perte de CA :
5 000 € (CA mensuel moyen d'un CA annuel 2019 de 60 000 €) – 0 € (si vous avez été fermés administrativement comme la plupart des clubs) = 5 000 € de perte de CA

Pour plus d'informations, nous vous conseillons de vous reporter à la FAQ mise à disposition par la Direction Générale des Finances Publiques des entreprises particulièrement impactées par la crise de la COVID-19 concernées, au lien suivant :

<https://bit.ly/3nbsiXT>

Tableau explicatif du fonds de solidarité pour les associations sportives

Mois concerné	Associations sportives éligibles :	Conditions	Montant de l'aide	Montant maximum	Délai pour déposer sa demande
Octobre	- concernées par une mesure d'interdiction d'accueil du public	Fermeture administrative	Perte de chiffre d'affaires (CA)	Jusqu'à 333 euros par jour de fermeture	Du 20 novembre 2020 au 31 décembre 2020
	- situées dans les zones de couvre-feu	Ayant perdu plus de 50 % de CA	Perte de CA	Jusqu'à 10 000 euros	Du 20 novembre 2020 au 31 décembre 2020
	- qui ne sont pas situées en zone de couvre-feu	Ayant perdu plus de 70 % de CA	Perte de CA	Jusqu'à 10 000 euros, dans la limite de 60 % du chiffre d'affaires mensuel ;	Du 20 novembre 2020 au 31 décembre 2020
		Ayant perdu entre 50 et 70 % de CA	Perte de CA	Jusqu'à 1 500 euros	Du 20 novembre 2020 au 31 décembre 2020
Novembre	- concernées par une mesure d'interdiction d'accueil du public	Fermeture administrative	Perte de CA	Jusqu'à 10 000 euros	Du 4 décembre 2020 au 31 janvier 2021
	- non concernées par une mesure d'interdiction d'accueil du public	Ayant perdu plus de 50% de CA	Perte de CA	Jusqu'à 10 000 euros	Du 4 décembre 2020 au 31 janvier 2021
Décembre	- concernées par une mesure d'interdiction d'accueil du public	Fermeture administrative	Perte de CA	Jusqu'à 10 000 euros	Janvier 2021
	- non concernées	Ayant perdu plus de 50% de CA	Perte de CA	Jusqu'à 10 000 euros	Janvier 2021

compte-rendu de réunion

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 30 novembre 2020 en visio-conférence

Présents connectés : M^{mes} Monique Ansquer, Odile Dubus, Marie-José Gaudefroy, Nathalie Lassalle & MM. Michel Laurent, Jean-Philippe Mennesson, David Peneau, Philippe Pudelko

Ordre du jour :

- Validation membres commissions
- Achat logiciels
- Stagiaires
- Hand pour elles
- Femmes en or
- Savour'hand
- RTT
- Adresse mail dédiée à la commission médicale
- Divers

La séance débute à 18h05.

VALIDATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

- > Discipline territoriale
 - Sliman Mameri
 - Jean-Claude Ordroneau (pour la sous-commission de discipline de l'Essonne)
 - Gérard Van Den Abeele (pour la sous-commission de discipline de l'Essonne)
- > CTRL
 - Marie Hamon
 - Michel Tessier

➔ **Le BD valide à l'unanimité l'ajout des membres listés ci-dessus**

ACHAT LOGICIELS

- > Acquisition de 2 logiciels supplémentaires (Movavi et Photoshop) par la ligue. Ces logiciels seront mis à disposition des apprentis/salariés en charge de la communication

STAGIAIRES

- > Candidature à un poste de juriste stagiaire (6 mois)
La ligue ne peut donner suite n'ayant aucun tuteur disponible sur ce domaine.
- > Candidature pour de la gestion de projet (6 mois)
Monique Ansquer va prendre contact avec cette personne pour planifier un entretien.
- > Réunion des tuteurs le 30/11/2020 pour un apprenti de la ligue.
Le tuteur Jean-Philippe Mennesson n'ayant pu se connecter, le BD lui demande de prendre contact avec l'école pour avoir un retour.

HAND POUR ELLES

- > Les appels à candidatures ont été arrêtés le 30 novembre 2020.
3 structures ont déposé des projets :
 - AS Villebon-Longjumeau
 - Ent. Roissy-Ozoir
 - CDHB Seine-Saint-Denis

FEMMES EN OR

- > Les comités et la ligue doivent proposer des femmes pour la distinction *Femmes en or* du CROSIF.
Actuellement seul les comités 91 et 94 ont fait leur retour à la ligue.
Philippe Pudelko relance les présidents de comité sur le sujet.

SAVOUR'HAND

- > Philippe Pudelko va programmer un entretien en présentiel avec Savour'hand, dès que la situation sanitaire le permettra, pour régler le litige financier en cours avec le CDHB91.

RTT

- > Actuellement sur 23 RTT, 11 sont définis par l'employeur et 12 par le salarié.
Suite à la décision de ne plus fermer la ligue, ni à Noël, ni à l'été, une réflexion est à mener par le Bureau Directeur sur la répartition des 11 jours.

ADRESSES MAIL STANDARDISÉE FFHANDBALL

- > 3 demandes d'adresse mail normalisées vont être demandées à la FFHandball
 - 1 pour la commission médicale
 - 2 pour les membres du BD ligue utilisant leur messagerie personnelle.
 - Voir aussi pour la commission d'arbitrage

POINTS DIVERS

- > Cartes professionnelles : la secrétaire générale va demander aux salariés de la commission technique leur carte professionnelle (obligatoire pour le type d'activité).
- > Monique Ansquer va mettre à disposition des référents élus, les fiches de postes existantes afin qu'un travail de remise à niveau de ces fiches soit effectué
- > Évènement avec l'Université Dauphine. Parallèlement à cet événement qui se déroule en province, la ligue souhaite mettre en place une action Beach sur la région Parisienne.
- > Les démarches ont été réalisées auprès des banques. Les comptes ont été ramenés sur les agences de Créteil
- > La convention ARFA est à modifier et à signer par les présidents de la ligue IDF et de la fédération.

Fin de la réunion à 20h05.

Prochaines réunions du BD programmées : 14 décembre 2020, 4 & 18 janvier 2021



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko
Président

compte-rendu de réunion

compte-rendu de la réunion du comité territorial du 2 décembre 2020 en visio-conférence

Présents connectés : M^{mes} Monique Ansquer, Céline Fortune, Marie-José Gaudefroy, Isabelle Penafiel, Anne-Sophie Picquart – MM. Frédéric Badin, Éric Barbareau, Robert Lafond, Michel Laurent, Pierre Lentier, Jean-Philippe Mennesson, David Peneau, Philippe Pudelko

Absentes excusées : M^{mes} Odile Dubus & Nathalie Lassalle

Ordre du jour :

- Licences
- ANS
- Constitution COPIL territorial
- Points divers

La séance débute à 19h35.

POINTS SUR LES LICENCES

- > Baisse générale de 30 % par rapport à la saison précédente (voir document en annexe par comité)
 - Un point « Impact financier » doit être fait sur les licences Corpo qui ne passent pas par le comité 75.
 - Baisse significative des licences événementielles. Cette baisse pourrait venir du fait que dans certains départements, l'USEP ne veut pas que les enfants qui participent à des événements sportifs organisés par le handball soient rentrés dans Gest'hand.
Anne-Sophie Picquart fait remarquer qu'il existe une convention en attente de signature entre l'USEP, l'UNSS et la ligue. Anne Sophie doit se rapprocher d'Odile Dubus pour finaliser la signature de cette convention ce qui permettra une harmonisation sur l'ensemble du territoire
- > La fédération travaille actuellement sur le paiement des licences des ligues au réel et non plus calculé sur la saison passée.
Philippe Pudelko propose la même chose à la ligue, c'est-à-dire calculer l'échéancier de règlement par les comités sur une baisse de 30 % des licenciés, avec la première échéance en janvier et la dernière en août (soit sur 8 mois).
Le Comité Territorial valide cette proposition qui sera proposé au vote en CA extraordinaire au plus tôt.

ANS

- > Un état des lieux à remplir par tous les clubs ayant déposés des dossiers doit être fait.
Philippe Pudelko demande aux comités de faire des rappels à leurs clubs sur le sujet

CONSTITUTION COPIL TERRITORIAL

- > En attente des informations de l'ANS, sur les prochaines échéances.

POINTS DIVERS

- > **Projet Impact 2024**
Le projet déposé par la ligue n'a pas été retenu ainsi que celui déposé par le CDHB95 / CDFAS

Au niveau national, aucun projet ligue / comité / club n'a été retenu concernant le handball.

Voir la liste des projets lauréats en annexe

- > **Pacte territorial :** Retour des fiches de missions des comités
À ce jour seul le CDHB 94 a fait le nécessaire
- > **Problème des propositions fédérales** validées par les commissions territoriales sans concertation avec les commissions comités.
Il est rappelé que les décisions doivent être prises en concertation avec l'ensemble des intervenants du territoire.
- > **Stages sélections régionales pendant les vacances de Noël**
Des stages ligues féminins et masculins étaient prévus durant les vacances de Noël.
La question de la pertinence de ces stages est posée, compte tenu du fait que les enfants ne se sont pas entraînés depuis plusieurs mois et que les impositions gouvernementales préconisent un jeu sans contact. La décision devra être commune aux filles et aux garçons.
David Peneau se rapproche des techniciens pour connaître leur avis.

Fin de la réunion à 21h19.

Prochaines réunions du CT programmées : 27 janvier & 17 mars 2021, à 19h30



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko
Président

APPEL À PROJETS IMPACT 2024



LISTE DES LAURÉATS 2020

Thématique : Inclusion, solidarité et égalité par le sport

1- APF France Handicap / Fédération Française Aviron / Stimule ton handicap

Utilisation d'une innovation technologique à destination de personnes handicapées pour pratiquer l'aviron.

2- Fédération Nationale Profession Sport et loisirs / FEMIX / Fédération Française de Cyclisme / Sport et citoyenneté

Sport & Loisirs : Des métiers pluri'Elles.

3- Sport dans la ville / Fédération Française de Handball / Fédération Française de Basketball / Fédération Française de Tennis

Demain pour elles !

4- Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique / Fondation Alice Milliat / Musée national du sport / Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Le sport comme outil d'éducation à l'égalité, de prévention et de sortie des violences, et d'accompagnement des femmes et des familles.

5- Fédération Française Léo Lagrange / Fédération Française Vol en planeur / Universités Lyon et Côte d'Opale

Léo Sport Job 16-25 : "Programme innovant et flexible de remobilisation et d'insertion professionnelle des jeunes vulnérables de 16 à 25 ans issus en priorité des territoires carencés urbains."

6- Emmaus Solidarité / Union Française des Œuvres Laiques d'Education Physique / Sport et citoyenneté

Remise en mouvement des publics précaires à travers l'Activité Physique Adaptée1.

7- Comité Régional Olympique et Sportif Mayotte

Handisport - Ouvoimoja*! (*Tous ensemble! en shimaore).

8- Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers (DAHLIR)

Déploiement DAHLIR.

9- Centre omnisports Pierre Croppet

Raid Handi-Forts.

10- Ligue régionale de volley-ball de Bretagne

Académie Allez les Filles.

11- Entente clubs cyclistes elles Pays de la Loire

Le vélo, ce n'est pas (seulement) pour lui.

12- Comité Régional Olympique et Sportif Centre Val de Loire

Promotion, développement et structuration de l'offre d'activités physiques et sportives, de ses bienfaits et de sensibilisation à la santé à destination des usagers des établissements et services sociaux & médico-sociaux membres de l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux).

13- Incubateur au féminin

Vivre En Sport.

14- Impulsion 75

La Classe Préparatoire des Ambassadeurs des Valeurs du Sport : en chemin pour les J.O.P 2024!

15- Association de prévention du site de la Villette (APSV)

Ça match au Zénith : ouvrir le Zénith-Paris La Villette aux jeunes des quartiers prioritaires.

16- Comité départemental de sport adapté du Gard

Création d'un Pôle d'Innovation Sociale Sport et Handicap.

17- LATOILEBLANCHE

Génération Jeux.

18- Handisurf

Quand le handicap se dissout dans l'eau- le secteur de la glisse vecteur d'insertion professionnelle.

19- Comité Départemental Handisport des Deux-Sèvres (CDH 79)

Mobilité et accessibilité à la pratique sportive pour tous dans le département des Deux-Sèvres.

20- Comité Départemental Olympique et Sportif de Dordogne

Village des Sports itinérants "Terre de Jeux 2024".

21- Ville de Roanne

Sport pour tous dans les quartiers prioritaires.

22- Comité Régional Handisport Bourgogne Franche-Comté

RANDO'CAP dans le Grand Besançon (Rendre Accessible la Nature en Direction du handiCAP dans le Grand Besançon).

23- Ligue sport adapté Normandie

Tremplin clubs inclusifs.

24- Bourges XV

Bouge ton emploi.

25- Tennis club du grand Lanvallay

Projet'TOI : pour un Tennis Ouvert & Inclusif.

26- Face Mel

Pack Solutions Emploi.

27- Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Maritime

L'UMIS, l'Unité Mobile de l'Inclusion par le Sport.

28- Famosport

Développer et faciliter l'accès au sport pour les femmes et les jeunes filles dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

29- Le soleil brille pour tout le monde

SPORTACLE.

30- SPORTIS

Ride With Me.

31- Ville de Strasbourg / « Sport solidarité pour les réfugiés »

Projet « Sport solidarité » pour les réfugiés.

32- Etudes et chantiers en Île-de-France

Développer la pratique du vélo au service de l'insertion en Seine-Saint-Denis.

Thématique : Réussite éducative et citoyenneté par le sport

33- Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine

Application numérique "Sport, Olympisme et Paralympisme", un outil pour fidéliser et attirer de nouveaux licenciés.

34- Rugby-club dignois

Rugby 2 Rue.

35- Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) Guadeloupe

Les Challenges 24 UNSS : SAVOIR ROULER – SAVOIR CIRCULER – SAVOIR RANDONNER – SAVOIR PAGAYER.

36- Ville du Mont Dore

Programme d'Activités pour Réussir une Insertion par le Sport.

37- Club Sportif Matois de Clichy-Sous-Bois Basket-ball

Culture Basket Urbaine.

38- Comité Départemental Olympique et Sportif des Pyrénées Orientales

Accompagnement des jeunes en difficulté.

39- Espoir club bastiais

L'objectif de ce dispositif est de mettre en place un accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté hors temps scolaire et hors créneaux d'entraînement ainsi que :

- 1) d'insérer par l'éducation à la citoyenneté
- 2) d'accompagner la scolarité de l'écolier et du collégien
- 3) de permettre le lien entre les familles et les enseignants
- 4) de sensibiliser à l'environnement, la santé, l'égalité des sexes par la pratique mixte, le vivre-ensemble
- 5) de créer du lien social.

40- Les Aiglons

2024 : IMPACT pour les jeunes du Club de Lutte Aiglons... Mission organisateur bénévole.

41- Union sportive de Roissy-en-Brie USR

Le Ping au service de la réussite éducative et de la citoyenneté

Thématique : Le sport au service du développement durable

42- Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas de Calais

Le numérique et l'économie sociale et solidaire au service d'un sport durable.

43- Comité Régional Sports pour Tous de Guyane

Une autre idée de la performance: Pour un Sport plus Vert et plus Ouvert aux Différences.

44- Région Grand Est Projet Natur'Est

Naturest.

45- Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée

Mon Club Eco-Citoyen.

46- Volant des 7 rivières

Accompagner la transition écologique du sport

Thématique : Santé et bien-être par le sport

47- Comité Départemental Olympique et Sportif d'Ille-et- vilaine (CDOS 35)

Centre d'appui : développement des APS au service du Sport santé.

48- Association municipale de gymnastique d'Arques

PERMAGYM2024.

49- Comité Départemental Olympique et Sportif du Var (CDOS)

Mobil'Sport Santé 83

50- ANTS

S.P.O.R.T. (Stimulating people and organizing recreational therapies)

51- Ligue régionale sport entreprise

Plateforme Sport et Entreprises en territoire #1.

52- Comité Départemental Olympique et Sportif du Tarn

"ACTIV'& VOUS" en milieu rural.

53- Comité régional Grand-Est de Lutte

Impact 2024 - Diversification de la pratique de la Lutte.

54- Cercle d'Escrime de Pithiviers

Santé et bien-être par le sport.

55- Ligue de Martinique du sport d'entreprise

Mobil'E Sport.



Le contrôle d'honorabilité dans le handball

Guide à l'usage des licenciés, des clubs et des territoires

- 2 Qui ?
- 3 Quand ?
- 3 Les outils nécessaires
- 4 Schéma de principe
- 4 Rôle de la FFHandball
- 5 Rôle du licencié
- 11 Rôle du club
- 12 Rôle du territoire
- 12 Mise à jour de Gesthand par le club

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)156 70 72 72 | ffhandball@ffhandball.net
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)156 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

Qui ?

La Fédération française de handball poursuit son action visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles, et de protection de l'intégrité des pratiquants.

Les révélations récentes d'affaires de violences sexuelles ont mis en évidence une demande des fédérations sportives et des pratiquants relative au contrôle de l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (dirigeants d'association).

Les articles L.212-1, L. 212-9 du code du sport fixent des incapacités interdisant à une personne d'exercer, à titre rémunéré ou bénévole, toute fonction d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle. Un licencié peut exercer des fonctions d'éducateur sportif, y compris si ses interventions sont réalisées uniquement auprès des majeurs. Elles ne nécessitent pas de diplôme ou de brevet fédéral, et peuvent se limiter à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un match, d'un entraînement ou d'un stage. L'article L. 322-1 du même code interdit à toute personne d'exploiter directement ou indirectement un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) s'il a fait l'objet d'une condamnation prévue à l'article L. 212-9. Cela concerne notamment les dirigeants d'association sportive.

Par ailleurs, la FFHandball demande à ce que **tous les licenciés ayant des missions d'éducateurs sportifs, de dirigeants d'association, d'encadrements médicaux, d'arbitres, d'officiels de tables..., et plus largement tous les bénévoles licenciés en contact direct avec des mineurs** puissent certifier sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la FFHandball (club, comité, ligue, fédération).

A l'appui de cette attestation, une mention « encadrant » sera accordée, au titre d'une saison sportive, à toute personne titulaire d'une licence « pratiquant », « dirigeant » ou « blanche », valablement qualifiée et en cours de validité. Par cette attestation, le licencié s'engage ainsi à respecter les règles de probité, d'honorabilité et d'éthique de la FFHandball.

Les licenciés « pratiquant » (pratique compétitive et non compétitive) et qui n'ont donc pas d'activité d'encadrement au sein de leur club, comité, ligue ou fédération ne sont pas concernés par cette procédure déclarative de probité – honorabilité.

Il est rappelé enfin que la mention « encadrant » attachée à la licence peut donner lieu à un contrôle auprès du FIJASV (Fichier juridique automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) du ministère de la Justice ainsi que du bulletin n° 2 du casier judiciaire. A ce titre, les éléments constitutifs de l'identité du licencié seront transmis par la Fédération aux services de l'État au sens de l'article L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport.

Quand ?

Saison en cours 2020-2021

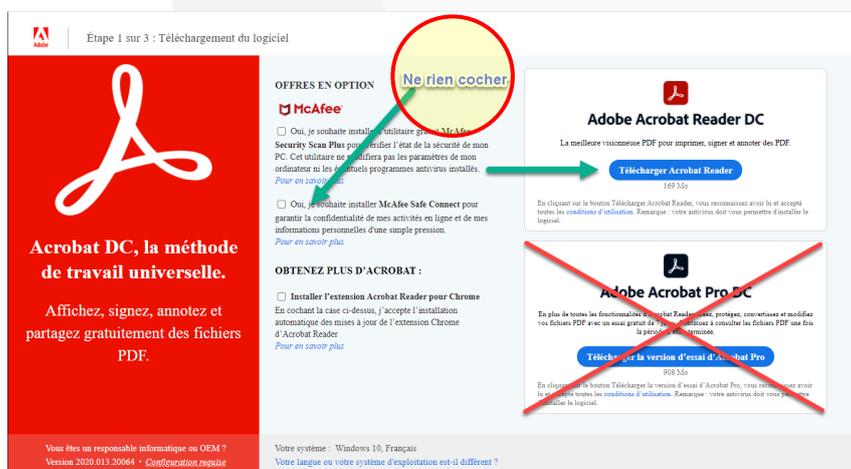
- Le **30 novembre 2020**, un envoi en masse sera effectué visant à transmettre un mail aux licenciés majeurs pour télécharger et déposer dans Gest'hand leur attestation de probité / honorabilité. Pour les licences qui seront qualifiées à compter du 1^{er} décembre 2020, un envoi en masse sera réalisé tous les trimestres. Si un licencié possède plusieurs licences dans des clubs différents, il recevra autant de mails que de licences. Un licencié peut être, par exemple, joueur dans un 1^{er} club, dirigeant dans un 2^e club et arbitre dans un 3^e. Pour le club où il n'est que pratiquant, il devra le préciser et n'aura pas à déposer d'attestation. Pour le 2^e et 3^e club, il devra certifier de son honorabilité auprès de chacun des deux clubs.
- Pour le **15 décembre**, les structures fédérales devront avoir actualisé leur onglet ORGANE dans Gesthand, et ce, à minima pour les 3 fonctions obligatoires qui sont celles de président, secrétaire et trésorier. Il est toutefois recommandé de renseigner l'intégralité du bureau directeur du club et / ou du conseil d'administration.
- A compter du **1^{er} janvier 2021**, les clubs devront saisir dans Gesthand les encadrants au sens du code du sport, à savoir les éducateurs sportifs et dirigeants bénévoles.

Saison 2021-2022 (à compter du 1^{er} juin 2021)

Toutes les formalités seront effectuées concomitamment aux délivrances de licences.

Les outils nécessaires

- 1 ordinateur,
- le logiciel Adobe Reader, logiciel libre et gratuit qui vous permettra de signer votre attestation ; ce logiciel est téléchargeable ici : <https://get2.adobe.com/fr/reader/>



- votre signature scannée ou photographiée avec votre smartphone et enregistrée sur l'ordinateur.

Schéma de principe



Rôle de la FFHandball

Pour la saison 2020-2021, La FFHandball envoie les mails en masse aux licenciés.

Dans l'hypothèse où le club souhaiterait renvoyer par la suite le mail au licencié (mail initial perdu, attestation incomplète, etc.), une solution manuelle pour le renvoi du mail est possible en cliquant sur le bouton « Envoyer l'attestation de probité honorabilité ».

La capture d'écran montre l'interface de gestion de la licence pour **JEAN DUPONT**. Les onglets de navigation sont : Individu, Licence L.H. 87, Nouvelle licence, Jugé, Certification, et Dérivés. La section "Informations générales" indique la structure "LIMOGES HAND 87". Un champ "Email" contient "dupont.jean@gmail.com". Deux boutons sont présents : "Envoyer la licence" et "Envoyer l'attestation de probité honorabilité", ce dernier étant entouré d'une flèche rouge. La section "Licence" affiche le numéro de licence "6087048100917" et des options de sélection :

Dirigeant	<input type="checkbox"/> Blanche Dirigeant
	<input checked="" type="checkbox"/> Dirigeant
Protégé	<input type="checkbox"/> Blanche joueur - 16 ans
	<input type="checkbox"/> HandEnsemble
	<input type="checkbox"/> Handfit
	<input type="checkbox"/> Joueur - 16 ans
	<input type="checkbox"/> Loisir

Rôle du licencié

Cas d'un licencié pratiquant

Le licencié reçoit un mail :

→ il clique sur « Compléter le formulaire »

Demande d'attestation de probité honorabilité

Bonjour

Malgré la période très particulière dans laquelle nous devons tous nous adapter pour faire face à la crise sanitaire, la Fédération Française de Handball poursuit son action visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles, et de protection de l'intégrité des pratiquants.

Dans le cadre de la gestion de votre licence, nous vous invitons aujourd'hui à cliquer ci-dessous (Compléter le formulaire) afin de nous indiquer si vous êtes dans une situation d'exercer une activité d'encadrement au sein de votre club, comité, ligue ou fédération (LIMOGES HAND 87).

Compléter le formulaire

Toutes les informations relatives à cette procédure déclarative de probité – honorabilité vous sont détaillées en cliquant sur le lien <https://www.ffhandball.fr/fr/vie-des-clubs/s-engager/tous-unis-contre-les-violences>
Merci d'avance pour votre mobilisation afin de lutter contre toutes les formes de violences dans le sport.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL
 1, rue Daniel-Costantini, CS 90047, 94046 Créteil cedex

Dans la nouvelle page qui s'ouvre :

→ il coche « Je ne suis que pratiquant au sein du club... »

→ il clique sur « Enregistrer »

Bienvenue JEAN DUPONT

Les articles L.212-1, L.212-9 du code du sport fixent des incapacités interdisant à une personne d'exercer, à titre rémunéré ou bénévole, toute fonction d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle. L'article L.322-1 du même code interdit à toute personne d'exploiter directement ou indirectement un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) si a fait l'objet d'une condamnation prévue à l'article L.212-9. Cela concerne notamment les dirigeants d'association sportive.

Les licenciés qui ne sont que « pratiquants » et qui n'ont donc pas d'activité d'encadrement au sein de leur club, comité, ligue ou fédération ne sont pas concernés par cette procédure déclarative de probité – honorabilité.

À l'inverse, les éducateurs sportifs, les dirigeants d'association, les staff médicaux, les arbitres, les officiels de tables, ... et plus largement tous les bénévoles licenciés en contact direct avec des mineurs doivent déposer une attestation de probité – honorabilité.

Merci de cocher l'une des deux cases suivantes :

Demande d'attestation de probité honorabilité

Je ne suis que pratiquant au sein du club LIMOGES HAND 87
(assurance des missions d'encadrement au sein du club LIMOGES HAND 87
 (éducateur sportif, dirigeant, arbitre, staff médical, officiel de table, accompagnateur d'équipes, ...))

Enregistrer

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhandball@ffhandball.net
 94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

Un message l'informe que le formulaire a bien été transmis :

Nous vous remercions d'avoir répondu au formulaire et nous vous confirmons que vous n'avez pas d'autres formalités à accomplir. Nous nous permettons, par ailleurs, de vous rappeler que la lutte contre toutes formes de déviances, notamment les violences sexuelles, est l'affaire de tous. C'est la raison pour laquelle la FFHandball réaffirme sa détermination à lutter contre tous les types de violences et de discrimination, et à œuvrer pour que le handball reste porteur des valeurs universelles du vivre-ensemble, illustrées par la richesse des pratiques qu'elle propose.

Message du Président de la Fédération française de Handball :

« Le FFHandball s'est organisée pour répondre à l'inacceptable, pour recueillir au mieux la parole et prendre les meilleures dispositions pour accompagner les victimes. Les partenariats passés avec France Victimes et Colosse aux pieds d'argile vont incontestablement nous faire progresser et nous aider à écouter, aider et accompagner au mieux les victimes, témoins et structures ».



Cas d'un licencié encadrant

Le licencié reçoit un mail :

→ il clique sur « Compléter le formulaire ».

Demande d'attestation de probité honorabilité



Bonjour

Malgré la période très particulière dans laquelle nous devons tous nous adapter pour faire face à la crise sanitaire, la Fédération Française de Handball poursuit son action visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles, et de protection de l'intégrité des pratiquants.

Dans le cadre de la gestion de votre licence, nous vous invitons aujourd'hui à cliquer ci-dessous (Compléter le formulaire) afin de nous indiquer si vous êtes dans une situation d'exercer une activité d'encadrement au sein de votre club, comité, ligue ou fédération (LIMOGES HAND 87).

Compléter le formulaire

Toutes les informations relatives à cette procédure déclarative de probité – honorabilité vous sont détaillées en cliquant sur le lien <https://www.ffhandball.fr/fr/vie-des-clubs/s-engager/tous-unis-contre-les-violences>
Merci d'avance pour votre mobilisation afin de lutter contre toutes les formes de violences dans le sport.

Dans la nouvelle page qui s'ouvre :

→ il coche « J'assure des missions d'encadrant au sein du club... »

Bienvenue JEAN DUPONT

Les articles L.212-1, L.212-9 du code du sport fixent des incapacités interdisant à une personne d'exercer, à titre rémunéré ou bénévole, toute fonction d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle. L'article L.322-1 du même code interdit à toute personne d'exploiter directement ou indirectement un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) s'il a fait l'objet d'une condamnation prévue à l'article L.212-9. Cela concerne notamment les dirigeants d'association sportive.

Les licenciés qui ne sont que « pratiquants » et qui n'ont donc pas d'activité d'encadrement au sein de leur club, comité, ligue ou fédération ne sont pas concernés par cette procédure déclarative de probité – honorabilité.

A l'inverse, les éducateurs sportifs, les dirigeants d'association, les staff médicaux, les arbitres, les officiels de tables, ... et plus largement tous les bénévoles licenciés en contact direct avec des mineurs doivent déposer une attestation de probité – honorabilité.

Merci de cocher l'une des deux cases suivantes :

Demande d'attestation de probité honorabilité

Je ne suis que pratiquant au sein du club LIMOGES HAND 87

J'assure des missions d'encadrant au sein du club LIMOGES HAND 87
(éducateur sportif, dirigeant, arbitre, staff médical, officiel de table, accompagnateur d'équipes, ...)

FFHANDBALL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhandball@ffhandball.net
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

NOTA : le document doit s'ouvrir avec le logiciel PDF Adobe Reader

Probité – Honorabilité des encadrants bénévoles
(Licencié FFHandball)

Dans le cadre de l'engagement fédéral visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles et de protection de l'intégrité des pratiquants,

Je soussigné(e) [NOM Prénom]

né(e) le

certifie

- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la Fédération française de handball (club, comité, ligue, fédération) ;
- avoir été informé(e) que les articles L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif ou d'exploitant d'un EAPS (dirigeant d'association notamment) sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFHandball que :

- dans le cadre de ma licence auprès de la FFHandball, la présente attestation est un préalable obligatoire et nécessaire pour l'obtention de la mention « encadrant » ;

→ Le licencié saisit directement le document :

Dans le cadre de l'engagement fédéral visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles et de protection de l'intégrité des pratiquants,

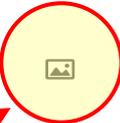
Je soussigné(e) [NOM Prénom]

né(e) le

certifie

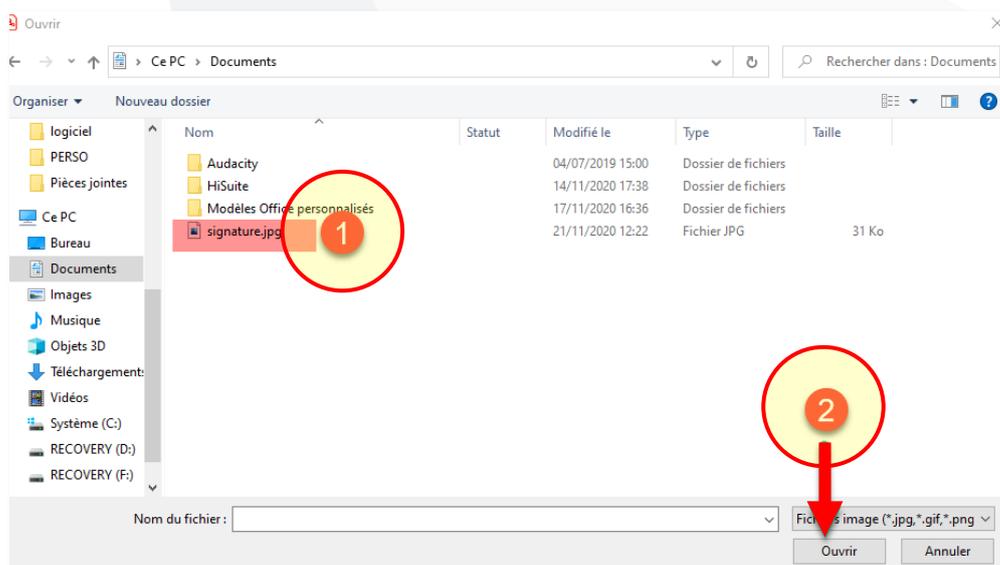
Fait le à

Signature [cliquez sur l'icône ci-dessous pour importer votre signature]



→ il clique sur l'icône

→ puis cherche sa signature sur son ordinateur et la sélectionne :



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)156 70 72 72 | fhandball@ffhandball.net
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)156 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

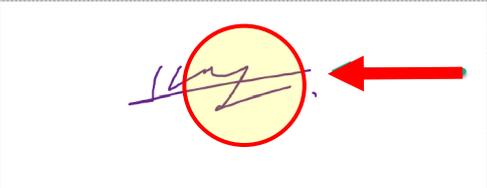
La signature est reportée sur le document PDF :

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFHandball que :

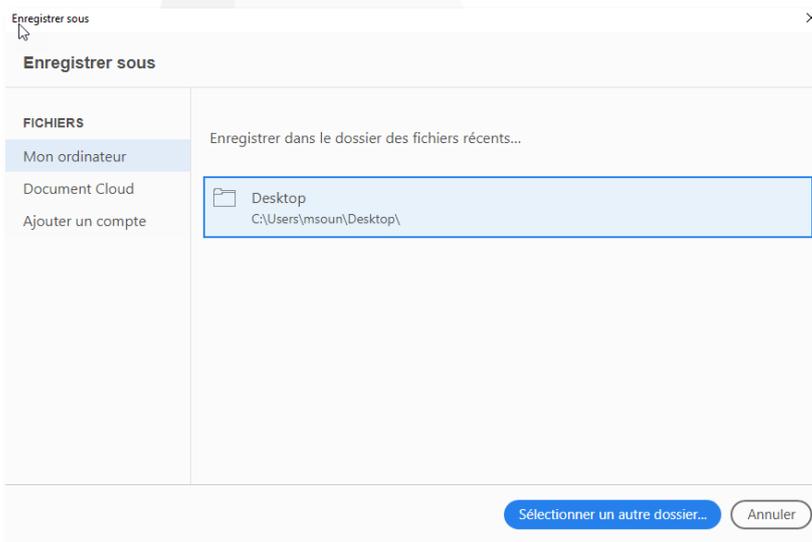
- dans le cadre de ma licence auprès de la FFHandball, la présente attestation est un préalable obligatoire et nécessaire pour l'obtention de la mention « encadrant »¹ ;
- la mention encadrant attachée à ma licence peut donner lieu à un contrôle auprès du FIJASV (Fichier juridique automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) du ministère de la Justice ainsi que du bulletin n° 2 du casier judiciaire. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'État au sens de l'article L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport².

Fait le 21/11/2020 à LIMOGES

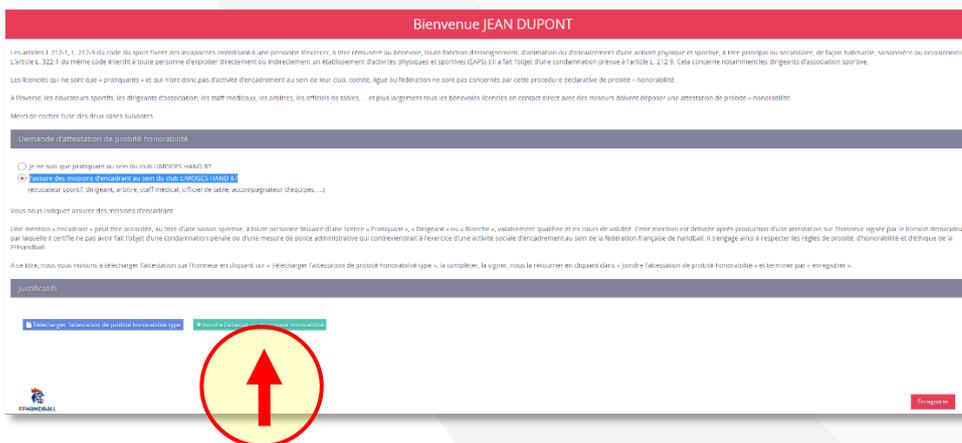
Signature [cliquez sur l'icône ci-dessous pour importer votre signature]



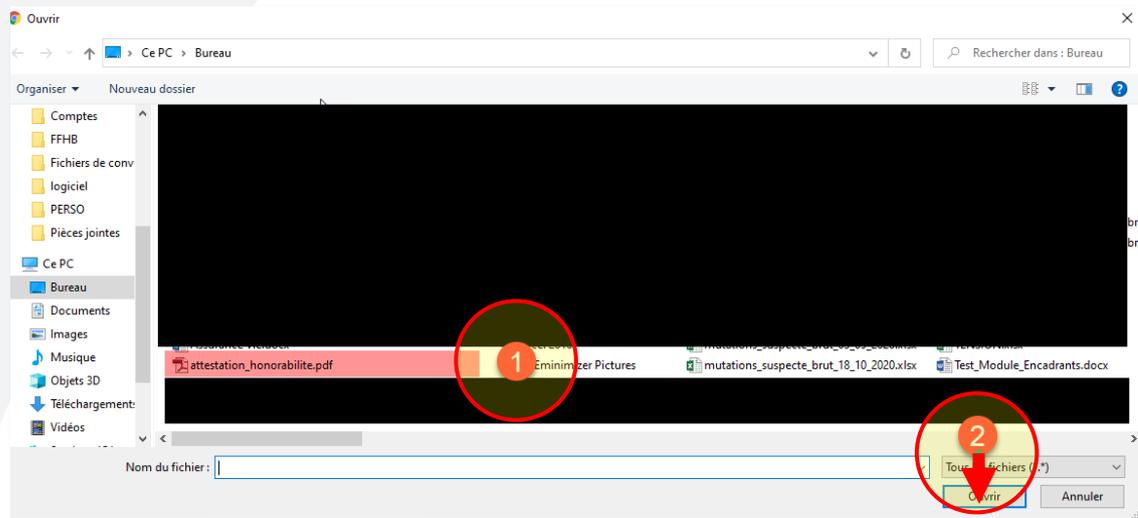
NOTA : N'oubliez pas d'enregistrer le nouveau document !



→ Le licencié revient sur GestHand et clique sur « Joindre l'attestation de probité-honorabilité » :



→ Dans le pop up qui s'ouvre, il sélectionne son fichier et clique sur « Ouvrir » :



Après prise en compte, le bouton « Joindre l'attestation de probité honorabilité » est inactif.

→ Le licencié n'oublie pas de cliquer sur « Enregistrer ».

Je ne suis que pratiquant au sein du club LIMOGES HAND 87
 J assure des missions d'encadrant au sein du club LIMOGES HAND 87

Vous nous indiquez assurer des missions d'encadrant.

Une mention « encadrant » peut être accordée, au titre d'une saison sportive, à toute personne titulaire d'une licence « Pratiquant », « Dirigeant » ou « Blanche », valablement qualifiée et en cours de validité. Cette mention est délivrée après production d'une attestation sur l'honneur signée par le licencié demandeur, par laquelle il certifie ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la fédération française de handball. Il s'engage ainsi à respecter les règles de probité, d'honorabilité et d'éthique de la FFHandball.

A ce titre, nous vous invitons à télécharger l'attestation sur l'honneur en cliquant sur « télécharger la demande encadrants », la compléter, la signer, nous la retourner en cliquant dans « joindre la demande encadrants » et terminer par « enregistrer ».

Justificatifs

attestation_honorabilite (2).pdf

Une nouvelle page s'ouvre et informe le licencié que son dossier est bien parti.

Nous avons bien enregistré votre attestation sur l'honneur. La demande de mention « encadrants » a été transmise à votre club, comité, ligue ou fédération pour validation.

Nous vous remercions d'avoir répondu au formulaire et nous vous confirmons que vous n'avez pas d'autres formalités à accomplir. Nous nous permettons, par ailleurs, de vous rappeler que la lutte contre toutes formes de déviances, notamment les violences sexuelles, est l'affaire de tous. C'est la raison pour laquelle la FFHandball réaffirme sa détermination à lutter contre tous les types de violences et de discrimination, et à œuvrer pour que le handball reste porteur des valeurs universelles du vivre-ensemble, illustrées par la richesse des pratiques qu'elle propose.

Message du Président de la Fédération française de Handball :

« La FFHandball s'est organisée pour répondre à l'inacceptable, pour recueillir au mieux la parole et prendre les meilleures dispositions pour accompagner les victimes. Les partenariats passés avec France Victimes et Colosse aux pieds d'argile vont incontestablement nous faire progresser et nous aider à écouter, aider et accompagner au mieux les victimes, témoins et structures ».

Un message part a destination du club.

A ce stade, l'action du licencié est terminée.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhandball@ffhandball.net
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

Rôle du club

Le club reçoit une alerte dans son almanach :

Concerné	Actions à faire	Echéance
Compétition	Feuille de match non transmise (2)	04/10/2020
Compétition	Vous avez 2 conclusion non saisie dans les délais (2)	20/08/2020
Compétition	Vous avez 7 conclusion(s) à saisir (30)	26/09/2020
Licence	Vous avez 33 licence(s) à valider (33)	16/07/2020
Licence	Vous avez 50 licence(s) à relancer (50)	16/07/2020
Structure	Vous avez 1 affiliation(s) à renouveler (1)	01/07/2020
Technicien	Vous avez 19 technicien(s) à recycler (19)	01/04/1989
Compétition	Vous avez 23 conclusion(s) à saisir (30)	10/12/2020
Licence	Vous avez 3 licence(s) en attente de validation de l'attestation de probité honorabilité (3)	21/11/2021

→ Il clique sur le lien puis, dans la page qui s'ouvre, il clique sur « Ouvrir » :

Licences

Recherche

Nom Structure Type de licence

Nature de licence Etat Type de demande

Nom de naissance Nom usuel Prénom Date de naissance Structure Type de licence Nature Etat Date

B LIMOGES HAND 87 Dirigeant A qualifié 03/09/2020

La page « Licences » s'ouvre :

→ le club vérifie que l'attestation est bien enregistrée dans le bloc « Justificatifs »

→ il vérifie que les nom, prénom et date de naissance sont corrects

→ il sélectionne oui ou non dans le bloc « Validation »

Pays Saison

Justificatifs

Photo n'a pas pu être chargée

Supprimer Parcourir

<input checked="" type="checkbox"/>	Carte d'identité, passeport, justificatif identifié	passport Alain.JPG	<input type="button" value="Ajouter"/>	<input type="button" value="Supprimer"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Attestation de probité honorabilité	attestation_honorabilite (2).pdf	<input type="button" value="Ajouter"/>	<input type="button" value="Supprimer"/>

Cession des droits

Le licencié a accepté de recevoir les informations des partenaires sur son adresse électronique

Le licencié a refusé toute utilisation de son image pour promouvoir le handball

Validation

Date de dossier 22/07/2020 Date de réponse 31/07/2020

Demande de licence validée Date de validation 02/09/2020

validation du document d'attestation de probité honorabilité Date validation d'attestation de probité honorabilité

Qualification

→ il clique sur « Valider » en bas de page

Qualification

Nature licence RENEUVELLEMENT

Expiration du titre administratif

Date de qualification 03/09/2020

Mois

Date de fin de validité 15/09/2021

La date de validation est saisie automatiquement :

Validation

Date de dossier 22/07/2020 Date de réponse 31/07/2020

Demande de licence validée Date de validation 02/09/2020

validation du document d'attestation de probité honorabilité Date validation d'attestation de probité honorabilité 21/11/2020

Rôle du territoire

Un message informe le territoire dans son almanach qu'il a un licencié en attente de qualification :
→ le territoire clique sur le lien.

Concerne	Actions à faire	Echéance
Équipement	Vous avez 162 équipement(s) à classer (162)	21/09/2020
Licence	Vous avez 2 licenciés à qualifier (1629)	06/12/2020
Compétition	Vous avez 1 report(s) à saisir (4)	20/12/2020
Compétition	Vous avez 4 inversion(s) à saisir (4)	31/12/2020
Licence	Vous avez 4 licenciés en attente de qualification de l'attestation de probité honorabilité (4)	21/11/2021
Licence	Vous avez 1627 licenciés à qualifier (1629)	24/12/2020

Dans la page qui s'ouvre :

→ il sélectionne oui ou non dans le bloc « Qualification »

→ et valide

Date de dossier : 24/11/2020 Date de réponse :
 Demande de licence validée : Date de validation : 24/11/2020
 validation du document d'attestation de probité honorabilité : Date validation d'attestation de probité honorabilité : 24/11/2020

Qualification

Nature licence : A CREATION Expiration du titre administratif : / /

Qualifiée Date de qualification : 25/11/2020
 En attente de Qualification Motif :

Qualification fédérale : Oui Non

Date de fin de validité : 15/09/2021

Qualification du document d'attestation de probité honorabilité : Date qualification d'attestation de probité honorabilité : 24/11/2020
 Clôturer la licence Commentaire :

Annuler Valider

Mise à jour de Gesthand par le club

1. Vérifier que l'onglet « Organe » est bien mis à jour

LIMOGES HAND 87		
6087048 - LIMOGES HAND 87		
Informations	Affiliation	Organe
Gestion des organes		
Ajouter un mem		
Organe	Fonction	Membre
Bureau Directeur	Président	
	Secrétaire Général	
	Vice-président	
	Membre de commission	
	Membre de commission	
	Trésorier	

Cet onglet doit comporter à minima :

- le président
- le secrétaire
- le trésorier

Il est toutefois recommandé de renseigner l'intégralité du bureau directeur de la structure et / ou du conseil d'administration.

2. Mise à jour de l'onglet « Encadrants »

→ Dans le menu « Mon club », ouvrir l'onglet « Encadrants »



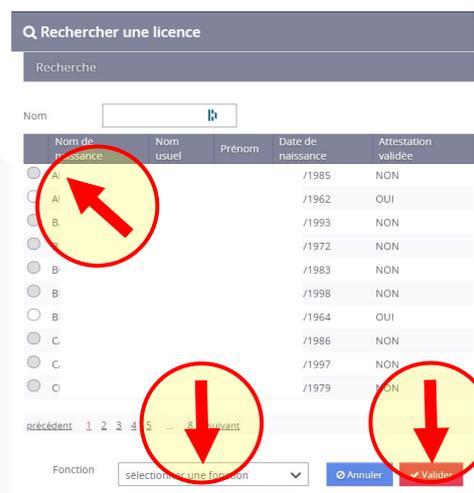
→ puis cliquer sur le bouton « Ajouter un encadrant »



Dans la page qui s'ouvre :

- sélectionner le licencié dont l'attestation est validée
- sélectionner sa fonction
- valider

Son nom est alors reporté dans le bloc « Membre ».



→ Ne pas oublier de cliquer sur le bouton « Enregistrer » en bas de page :

